

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



AUTHORITY® 480 MUC HERBICIDE

Version 1.1	Date de révision: 06/12/2024	Numéro de la FDS: 50001706	Date de dernière parution: 06/12/2024 Date de la première parution: 08/26/2022
----------------	---------------------------------	-------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------

SECTION 1. IDENTIFICATION

Identificateur de produit

Nom du produit

AUTHORITY® 480 MUC HERBICIDE

Autres moyens d'identification

Code du produit

50001706

Numéro d'enregistrement de produit

PCP #32449

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée Peut être utilisé comme herbicide seulement.

Restrictions d'utilisation

Utilisez comme recommandé par l'étiquette.

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Fabricant

FMC of Canada Ltd
6755 Mississauga Road, Suite 204
Mississauga, ON L5N 7Y2
Canada
Phone (AgHotline): 1-833-FMC-PPAC (1-833-362-7722),
Web: <https://ag.fmc.com/ca/en>
SDS-Info@fmc.com

Adresse du fournisseur

FMC of Canada Limited
6755 Mississauga Road, Suite 204
Mississauga, ON L5N 7Y2
Canada

Numéro de téléphone en cas d'urgence

En cas d'urgence de fuite, d'incendie, de déversement ou d'accident,appelez:

1 800 / 424-9300 (CHEMTRAC - U.S.A.)
1 703 / 741-5970 (CHEMTRAC - International)
1 703 / 527-3887 (CHEMTRAC - Suppléant)

Urgence médicale:

U.S.A. & Canada: +1 800 / 331-3148

Tout autre pays: +1 651 / 632-6793 (Recueillir)

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposi-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



AUTHORITY® 480 MUC HERBICIDE

Version
1.1

Date de révision:
06/12/2024

Numéro de la FDS:
50001706

Date de dernière parution: 06/12/2024
Date de la première parution: 08/26/2022

tion répétée

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger



Mot indicateur	: AVERTISSEMENT
Déclarations sur les risques	: H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (système hématopoïétique) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Déclarations sur la sécurité	: Prévention: P260 Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs. Intervention: P314 Demander un avis médical/ Consulter un médecin en cas de malaise. Élimination: P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Composants

Nom Chimique	Nom commun/Synonyme	No. CAS	Concentration (% w/w)
Sulfentrazone	Sulfentrazone	122836-35-5	40
propane-1,2-diol	propane-1,2-diol	57-55-6	>= 5 - < 10
toluene	Toluene	108-88-3	>= 1 - <= 5

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation.
Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



AUTHORITY® 480 MUC HERBICIDE

Version 1.1	Date de révision: 06/12/2024	Numéro de la FDS: 50001706	Date de dernière parution: 06/12/2024 Date de la première parution: 08/26/2022
----------------	---------------------------------	-------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------

- En cas de contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Faire immédiatement appel à une assistance médicale si de l'irritation se développe et persiste.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution. Retirez les lentilles de contact. Protéger l'oeil intact. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Maintenir les voies respiratoires dégagées. Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
- Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés : L'exposition peut entraîner des convulsions, une diminution de la locomotion, des larmoiements, une sensibilité accrue au toucher, un écoulement nasal sanguin et un manque de coordination. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- Protection pour les secouristes : Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux.
- Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyen d'extinction approprié : Poudre chimique, CO2, eau pulvérisée ou mousse ordinaire. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat.
- Moyens d'extinction inadéquats : Ne pas répandre le produit déversé avec des jets d'eau à haute pression. Jet d'eau à grand débit
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
- Produits de combustion dangereux : Un incendie peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
Composés chlorés
Composés fluorés
oxydes de soufre
Oxydes d'azote (NOx)
Oxydes de carbone

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



AUTHORITY® 480 MUC HERBICIDE

Version 1.1	Date de révision: 06/12/2024	Numéro de la FDS: 50001706	Date de dernière parution: 06/12/2024 Date de la première parution: 08/26/2022
----------------	---------------------------------	-------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------

Cyanure d'hydrogène

- Méthodes spécifiques d'extinction : Déplacer les contenants non-endommagés de la zone de l'incendie, s'il est possible de le faire sans danger.
Utiliser un vaporisateur d'eau pour refroidir les contenants complètement fermés.
- Autres informations : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat.
Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
- Équipement de protection spécial pour les pompiers : Les pompiers doivent porter des vêtements de protection et un appareil respiratoire autonome.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
Utiliser un équipement de protection personnelle.
Si cela peut être fait en toute sécurité, arrêtez la fuite.
Ne touchez pas et ne marchez pas à travers le matériau déversé.
Ne jamais réintroduire le produit déversé dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.
Identifier la zone contaminée avec des affiches et en interdire l'accès au personnel non autorisé.
Seules les personnes qualifiées munies des équipements de protection adéquats peuvent intervenir.
Pour des renseignements sur l'élimination, voir la section 13.
- Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.
Éviter que le produit pénètre dans les égouts.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
- Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : Ne jamais réintroduire le produit déversé dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.
Collecter le maximum du déversement avec un produit absorbant approprié.
Ramasser et mettre dans des contenants proprement étiquetés.
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

- Indications pour la protection : Mesures préventives habituelles pour la protection contre

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



AUTHORITY® 480 MUC HERBICIDE

Version 1.1 Date de révision: 06/12/2024 Numéro de la FDS: 50001706 Date de dernière parution: 06/12/2024
Date de la première parution: 08/26/2022

contre l'incendie et l'explosion	: l'incendie.
Conseils pour une manipulation sans danger	: Équipement de protection individuelle, voir la section 8. Éviter la formation de particules inhalables. Éliminer l'eau de rinçage conformément aux réglementations locales et nationales. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'application.
Conditions de stockages	: Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer verticalement afin d'éviter tout écoulement. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.
D'autres informations sur la stabilité du stockage	: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
propane-1,2-diol	57-55-6	LMPT (Vapeur et aérosol)	50 ppm 155 mg/m ³	CA ON OEL
		LMPT (aérosol)	10 mg/m ³	CA ON OEL

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire	: En cas d'exposition aux brouillards, pulvérisations ou aux aérosols, porter un appareil de protection respiratoire individuelle et des vêtements de protection appropriés.
Protection des mains Matériau	: Portez des gants résistant aux produits chimiques, comme un stratifié barrière, du caoutchouc butyle ou du caoutchouc nitrile.
Remarques	: L'aptitude des gants pour environnement/type de travail spécifique devrait être examinée avec le fournisseur de gants de protection.
Protection des yeux	: Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure Lunettes de sécurité à protection intégrale
Protection de la peau et du corps	: Vêtements étanches Choisir la protection individuelle selon la quantité et la concentration de la substance dangereuse sur le lieu de travail.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



AUTHORITY® 480 MUC HERBICIDE

Version 1.1	Date de révision: 06/12/2024	Numéro de la FDS: 50001706	Date de dernière parution: 06/12/2024 Date de la première parution: 08/26/2022
----------------	---------------------------------	-------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------

- Mesures de protection : Établir un plan d'action de premier soins avant d'utiliser ce produit.
Tenir prête et en permanence une trousse d'urgence avec son mode d'emploi détaillé.
S'assurer que le système de rinçage oculaire et les douches de sécurité soient situés près de la zone de travail.
Porter un équipement de protection adéquat.
- Dans le cadre d'un usage professionnel phytosanitaire tel que préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette et au mode d'emploi.
- Mesures d'hygiène : Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Ne pas inhaller l'aérosol.
Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.
Ne pas fumer pendant l'utilisation.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- État physique : liquide
- Forme : liquide
- Couleur : blanc cassé
- Odeur : d'alcool
- Seuil de l'odeur : Donnée non disponible
- pH : 5.3 - 6 (20 °C)
- Point/intervalle d'ébullition : Donnée non disponible
- Point d'éclair : > 94 °C
Méthode: vase clos
- Taux d'évaporation : Donnée non disponible
- Auto-allumage : Donnée non disponible
- Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Donnée non disponible
- Limite d'explosivité, inférieure : Donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



AUTHORITY® 480 MUC HERBICIDE

Version 1.1	Date de révision: 06/12/2024	Numéro de la FDS: 50001706	Date de dernière parution: 06/12/2024 Date de la première parution: 08/26/2022
----------------	---------------------------------	-------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------

/ Limite d'inflammabilité inférieure

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : 10.07 lb/gal

Solubilité

Solubilité dans l'eau : dispersable

Solubilité dans d'autres solvants : Donnée non disponible

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Sans objet

Température d'auto-inflammation : Donnée non disponible

Température de décomposition : Donnée non disponible

Viscosité

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Propriétés explosives : Non explosif

Propriétés comburantes : Non-oxydant

poids moléculaire : Sans objet

Vitesse de corrosion du métal : Ne corrode pas les métaux

Taille des particules : Sans objet

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.

Stabilité chimique : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.

Possibilité de réactions dangereuses : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



AUTHORITY® 480 MUC HERBICIDE

Version 1.1	Date de révision: 06/12/2024	Numéro de la FDS: 50001706	Date de dernière parution: 06/12/2024 Date de la première parution: 08/26/2022
----------------	---------------------------------	-------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------

Conditions à éviter	: Éviter les températures extrêmes Éviter la formation d'aérosols.
Produits incompatibles	: Évitez les acides forts, les bases et les oxydants
Produits de décomposition dangereux	: Stable dans les conditions recommandées de stockage.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale	: DL50 (Rat, femelle): 2,084 mg/kg Méthode: Directive de test OPP 81-1 de l'EPA des États-Unis DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg Méthode: Directives du test 423 de l'OECD Évaluation: Ce composant/mélange est faiblement toxique après une seule ingestion.
Toxicité aiguë par inhalation	: CL50 (Rat): > 2.72 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère d'essai: poussières/brouillard Méthode: US EPA Ligne directrice OPP 81-3 Évaluation: Ce composant/mélange est faiblement toxique après une inhalation à court terme.
Toxicité cutanée aiguë	: DL50 (Lapin, mâle et femelle): > 2,000 mg/kg Méthode: US EPA Ligne directrice OPP 81-2 Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie cutanée

Composants:

Sulfentrazone:

Toxicité aiguë par voie orale	: DL50 (Rat, femelle): 2,689 mg/kg Symptômes: ataxie, convulsions cloniques, Décès BPL: oui
Toxicité aiguë par inhalation	: CL50 (Rat, mâle et femelle): > 4.13 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère d'essai: poussières/brouillard Méthode: EPA OPP 81 - 3 Symptômes: ataxie, Difficultés respiratoires BPL: oui Remarques: pas de mortalité
Toxicité cutanée aiguë	: DL50 (Lapin, mâle et femelle): > 2,000 mg/kg Méthode: EPA OPP 81-2 BPL: oui

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



AUTHORITY® 480 MUC HERBICIDE

Version 1.1	Date de révision: 06/12/2024	Numéro de la FDS: 50001706	Date de dernière parution: 06/12/2024 Date de la première parution: 08/26/2022
----------------	---------------------------------	-------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------

Évaluation: Ce composant/mélange est faiblement toxique après un seul contact avec la peau.

propane-1,2-diol:

Toxicité aiguë par voie orale	: DL50 (Rat, mâle et femelle): 22,000 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	: CL0 (Lapin): 31.7 mg/l Durée d'exposition: 2 h Atmosphère d'essai: vapeur Remarques: pas de mortalité
Toxicité cutanée aiguë	: DL50 (Lapin): > 2,000 mg/kg Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie cutanée

toluene:

Toxicité aiguë par voie orale	: DL50 (Rat): 5,580 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	: CL50 (Rat, mâle): 25.7 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère d'essai: vapeur
	: CL50 (Rat, femelle): 30 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère d'essai: vapeur
Toxicité cutanée aiguë	: (Lapin): 12,267 mg/kg

Corrosion et/ou irritation de la peau

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Produit:

Espèce	: Lapin
Évaluation	: N'est pas classé comme irritant
Méthode	: US EPA Ligne directrice OPP 81-5
Résultat	: Pas d'irritation de la peau

Composants:

Sulfentrazone:

Espèce	: Lapin
Évaluation	: Pas d'irritation de la peau
Méthode	: EPA OPP 81-5
Résultat	: Pas d'irritation de la peau
BPL	: oui

propane-1,2-diol:

Espèce	: Lapin
Méthode	: Directives du test 404 de l'OECD
Résultat	: Pas d'irritation de la peau

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



AUTHORITY® 480 MUC HERBICIDE

Version 1.1	Date de révision: 06/12/2024	Numéro de la FDS: 50001706	Date de dernière parution: 06/12/2024 Date de la première parution: 08/26/2022
----------------	---------------------------------	-------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------

toluene:

Espèce	:	Lapin
Évaluation	:	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gercures de la peau.
Résultat	:	Irritation de la peau

Lésion/irritation grave des yeux

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Produit:

Espèce	:	Lapin
Résultat	:	Pas d'irritation des yeux
Évaluation	:	N'est pas classé comme irritant
Méthode	:	US EPA Ligne directrice OPP 81-5

Composants:

Sulfentrazone:

Espèce	:	Lapin
Résultat	:	Pas d'irritation des yeux
Évaluation	:	Pas d'irritation des yeux
Méthode	:	EPA OPP 81-4
BPL	:	oui

propane-1,2-diol:

Espèce	:	Lapin
Résultat	:	Pas d'irritation des yeux
Méthode	:	Directives du test 405 de l'OECD

toluene:

Espèce	:	Lapin
Résultat	:	Pas d'irritation des yeux

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Sensibilisation de la peau

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Sensibilisation des voies respiratoires

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Produit:

Type d'essai	:	Sensibilisation de la peau
Voies d'exposition	:	Contact avec la peau
Espèce	:	Cobaye
Évaluation	:	Pas un sensibilisateur cutané.
Méthode	:	US EPA Ligne directrice OPP 81-6
Résultat	:	Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



AUTHORITY® 480 MUC HERBICIDE

Version 1.1	Date de révision: 06/12/2024	Numéro de la FDS: 50001706	Date de dernière parution: 06/12/2024 Date de la première parution: 08/26/2022
----------------	---------------------------------	-------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------

Composants:

Sulfentrazone:

Type d'essai	:	Essai de maximisation
Espèce	:	Cobaye
Méthode	:	Directives du test 406 de l'OECD
Résultat	:	Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

propane-1,2-diol:

Type d'essai	:	Essai de maximisation
Espèce	:	Cobaye
Résultat	:	négatif

toluene:

Type d'essai	:	Essai de maximisation
Espèce	:	Cobaye
Résultat	:	Pas un sensibilisateur cutané.

Mutagénicité de la cellule germinale

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Composants:

Sulfentrazone:

Génotoxicité in vitro	:	Type d'essai: Test de Ames Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique Résultat: négatif
-----------------------	---	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Type d'essai: Test de lymphome de souris Système de test: Cellules de lymphome de souris Activation métabolique: Activation métabolique Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo	:	Type d'essai: Test du micronoyau Espèce: Souris Voie d'application: Injection intrapéritonéale Résultat: négatif
----------------------	---	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Mutagénicité de la cellule germinale - Évaluation	:	Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.
---------------------------------------------------	---	--------------------------------------------------------------

propane-1,2-diol:

Génotoxicité in vitro	:	Type d'essai: test de nutation inverse Résultat: négatif
-----------------------	---	-------------------------------------------------------------

Génotoxicité in vivo	:	Type d'essai: Test in vivo du micronucleus Espèce: Souris Résultat: négatif
----------------------	---	-----------------------------------------------------------------------------------

toluene:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



AUTHORITY® 480 MUC HERBICIDE

Version 1.1	Date de révision: 06/12/2024	Numéro de la FDS: 50001706	Date de dernière parution: 06/12/2024 Date de la première parution: 08/26/2022
----------------	---------------------------------	-------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test de Ames
Résultat: négatif
Méthode: Directives du test 476 de l'OECD
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Test d'aberration chromosomique in vitro
Espèce: Rat
Résultat: négatif

Cancérogénicité

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Composants:

Sulfentrazone:

Espèce : Rat, mâle et femelle
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 2 années
Résultat : négatif

Espèce : Souris, mâle et femelle
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 18 mois
Résultat : négatif

Cancérogénicité - Évaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérogène.

propane-1,2-diol:

Espèce : Rat
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 2 années
Résultat : négatif

Toxicité pour la reproduction

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Composants:

Sulfentrazone:

Effets sur la fertilité : Type d'essai: Étude sur deux générations
Especie: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Oral(e)
Toxicité générale chez les parents: NOEL: 13.7 - 16.2 mg/kg p.c./jour
Toxicité générale sur la génération F1: NOEL: 13.7 - 16.2 mg/kg p.c./jour
Symptômes: Incidences sur la mère.

Incidence sur le développement fœtal : Type d'essai: Développement embryofœtal
Especie: Rat
Voie d'application: Oral(e)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



AUTHORITY® 480 MUC HERBICIDE

Version 1.1	Date de révision: 06/12/2024	Numéro de la FDS: 50001706	Date de dernière parution: 06/12/2024 Date de la première parution: 08/26/2022
----------------	---------------------------------	-------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------

Toxicité maternelle générale: NOEL: 25 mg/kg p.c./jour
Toxicité pour le développement: NOEL: 10 mg/kg p.c./jour
Méthode: EPA OPP 83-3

Type d'essai: Développement embryofœtal
Espèce: Rat
Voie d'application: Oral(e)
Toxicité maternelle générale: LOAEL: 50 mg/kg p.c./jour
Toxicité pour le développement: LOAEL F1: 25 mg/kg p.c./jour
Symptômes: Malformations squelettiques.
Organes cibles: rate
Méthode: EPA OPP 83-3

propane-1,2-diol:

Effets sur la fertilité : Type d'essai: étude sur la toxicité du système reproducteur et du développement
Espèce: Souris
Voie d'application: Oral(e)
Résultat: négatif

Incidence sur le développement fœtal : Type d'essai: Développement embryofœtal
Espèce: Souris
Voie d'application: Oral(e)
Méthode: Directives du test 414 de l'OECD
Résultat: L'expérimentation sur des animaux n'a démontré aucun effet sur la fertilité.
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

toluene:

Incidence sur le développement fœtal : Espèce: Rat
Voie d'application: Inhalation
Résultat: Effets tératogènes.
Remarques: Des effets indésirables sur le développement ont été observés

Toxicité pour la reproduction - Évaluation : Une certaine évidence d'effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité, et/ou sur le développement, sur la base d'expérimentations sur des animaux.

STOT - exposition unique

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Composants:

Sulfentrazone:

Remarques : Aucun effet indésirable important n'a été rapporté

toluene:

Évaluation : Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



AUTHORITY® 480 MUC HERBICIDE

Version 1.1	Date de révision: 06/12/2024	Numéro de la FDS: 50001706	Date de dernière parution: 06/12/2024 Date de la première parution: 08/26/2022
----------------	---------------------------------	-------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------

STOT - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes (système hématopoïétique) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Composants:

Sulfentrazone:

Organes cibles	:	système hématopoïétique
Évaluation	:	La substance ou le mélange est classé(e) comme agent toxique pour un organe spécifique, expositions répétées, catégorie 2.

toluene:

Voies d'exposition	:	Inhalation
Organes cibles	:	oreille interne
Évaluation	:	La substance ou le mélange est classé(e) comme agent toxique pour un organe spécifique, expositions répétées, catégorie 2.

Toxicité à dose répétée

Composants:

Sulfentrazone:

Espèce	:	Rat, mâle
NOAEL	:	19.9 mg/kg
LOAEL	:	65.8 mg/kg
Voie d'application	:	Orale - alimentation
Durée d'exposition	:	90-days
BPL	:	oui
Organes cibles	:	système hématopoïétique

Espèce	:	Souris, mâle
NOAEL	:	60 mg/kg
LOAEL	:	108.4 mg/kg
Voie d'application	:	Orale - alimentation
Durée d'exposition	:	90-days
Organes cibles	:	système hématopoïétique

Espèce	:	Chien, mâle
NOAEL	:	10 mg/kg
LOAEL	:	28 mg/kg
Voie d'application	:	Orale - alimentation
Durée d'exposition	:	90-days
Organes cibles	:	système hématopoïétique, Foie

propane-1,2-diol:

Espèce	:	Rat, mâle et femelle
NOAEL	:	1,700 mg/kg
Voie d'application	:	Oral(e)
Durée d'exposition	:	2 Years

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



AUTHORITY® 480 MUC HERBICIDE

Version 1.1	Date de révision: 06/12/2024	Numéro de la FDS: 50001706	Date de dernière parution: 06/12/2024 Date de la première parution: 08/26/2022
----------------	---------------------------------	-------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------

Espèce	:	Rat, mâle et femelle
NOAEL	:	1,000 mg/kg
LOAEL	:	160 mg/kg
Voie d'application	:	Inhalation
Durée d'exposition	:	90 Days

toluene:

Espèce	:	Rat
NOAEL	:	625 mg/kg
Voie d'application	:	Oral(e)
Symptômes	:	effets sur le système nerveux central

Espèce	:	Rat
NOAEL	:	0.098 mg/l
Voie d'application	:	Inhalation
Atmosphère d'essai	:	vapeur

Espèce	:	Rat
LOAEL	:	2.261 mg/l
Voie d'application	:	Inhalation
Atmosphère d'essai	:	vapeur

Toxicité par aspiration

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

Composants:

Sulfentrazone:

La substance n'a pas des propriétés associées à un danger possible par aspiration.

toluene:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Effets neurologiques

Composants:

Sulfentrazone:

Neurotoxicité observée dans les études sur les animaux

Autres informations

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



AUTHORITY® 480 MUC HERBICIDE

Version 1.1	Date de révision: 06/12/2024	Numéro de la FDS: 50001706	Date de dernière parution: 06/12/2024 Date de la première parution: 08/26/2022
----------------	---------------------------------	-------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Composants:

Sulfentrazone:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 120 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type d'essai: Essai en dynamique
Méthode: EPA OPP 72-1

CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 93.8 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type d'essai: Essai en dynamique
Méthode: EPA OPP 72-1

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 60.4 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type d'essai: Essai en dynamique

NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 14.1 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type d'essai: Essai en dynamique

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (algues): 32.8 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 0.031 mg/l
Durée d'exposition: 120 h

CE50 (Lemma gibba (lentille d'eau)): 0.0288 mg/l
Durée d'exposition: 14 d

CE50 (Navicula pelliculosa (Diatom)): 0.042 mg/l
Durée d'exposition: 120 h

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC (Poissons): 5.9 mg/l
Durée d'exposition: 21 d

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC (Crustacés): 0.51 mg/l
Durée d'exposition: 21 d

Toxicité pour les organismes terrestres : DL50 (Anas platyrhynchos (canard mallard)): > 5,620 ppm
Point final: Toxicité aiguë par voie orale

NOEL (Anas platyrhynchos (canard mallard)): 3,160 ppm
Point final: Toxicité aiguë par voie orale

DL50 (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): > 5,620 ppm
Point final: Toxicité aiguë par voie orale

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



AUTHORITY® 480 MUC HERBICIDE

Version 1.1	Date de révision: 06/12/2024	Numéro de la FDS: 50001706	Date de dernière parution: 06/12/2024 Date de la première parution: 08/26/2022
----------------	---------------------------------	-------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------

NOEL (*Colinus virginianus* (Colin de Virginie)): 5,620 ppm
Point final: Toxicité aiguë par voie orale

NOEL (*Colinus virginianus* (Colin de Virginie)): > 100 ppm
Point final: Test de reproduction

NOEL (*Anas platyrhynchos* (canard mallard)): > 100 ppm
Point final: Test de reproduction

DL50 (*Apis mellifera* (abeilles)): > 25 µg/bee
Point final: Toxicité aiguë par voie orale

DL50 (*Apis mellifera* (abeilles)): > 200 µg/bee
Point final: Toxicité aiguë par contact

Évaluation écotoxicologique

Toxicité aiguë en milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

propane-1,2-diol:

Toxicité pour les poissons : CL50 (*Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel)): 40,613 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : (*Mysidopsis bahia* (Mysis)): 18,800 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (*Pseudokirchneriella subcapitata* (Algues vertes)): 34,100 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 13,020 mg/l
Durée d'exposition: 7 d

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (*Pseudomonas putida*): > 20,000 mg/l
Durée d'exposition: 18 h

toluene:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poissons): 5.5 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50: 3.78 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les : NOEC (*Skeletonema costatum* (diatomée marine)): 10 mg/l

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



AUTHORITY® 480 MUC HERBICIDE

Version 1.1	Date de révision: 06/12/2024	Numéro de la FDS: 50001706	Date de dernière parution: 06/12/2024 Date de la première parution: 08/26/2022
----------------	---------------------------------	-------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------

algues/plantes aquatiques	Durée d'exposition: 72 h
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	: NOEC (Oncorhynchus kisutch (saumon argenté)): 1.4 mg/l
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua- tiques (Toxicité chronique)	: NOEC (Ceriodaphnia sp.): 0.74 mg/l Durée d'exposition: 7 d
Toxicité pour les microorga- nismes	: CE50 (Bactérie): 134 mg/l Durée d'exposition: 3 h

Persistante et dégradabilité

Composants:

Sulfentrazone:

Biodégradabilité	: Résultat: Difficilement biodégradable.
Stabilité dans l'eau	: Demi-vie de dégradation (DT50): 2.22 - 9.56 h
Photodégradation	: Remarques: Se décompose rapidement au contact de la lu- mière.

propane-1,2-diol:

Biodégradabilité	: Résultat: Facilement biodégradable. Biodégradation: 23.6 % Durée d'exposition: 64 d Méthode: Directives du test 306 de l'OECD
------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

toluene:

Biodégradabilité	: Résultat: Facilement biodégradable.
------------------	---------------------------------------

Potentiel bioaccumulatif

Produit:

Bioaccumulation	: Remarques: Donnée non disponible
-----------------	------------------------------------

Composants:

Sulfentrazone:

Bioaccumulation	: Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin) BPL: oui Remarques: Faible potentiel de bioaccumulation
-----------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Coefficient de partage (n- octanol/eau)	: Pow: 9.8 pH: 7
--------------------------------------------	---------------------

propane-1,2-diol:

Coefficient de partage (n-	: log Pow: -1.07
----------------------------	------------------

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



AUTHORITY® 480 MUC HERBICIDE

Version 1.1	Date de révision: 06/12/2024	Numéro de la FDS: 50001706	Date de dernière parution: 06/12/2024 Date de la première parution: 08/26/2022
----------------	---------------------------------	-------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------

octanol/eau)

toluene:

Bioaccumulation : Coefficient de bioconcentration (BCF): 90

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 2.73 (20 °C)

Mobilité dans le sol

Composants:

Sulfentrazone:

Mobilité	: Milieu: Eau Remarques: Distribution prévue dans les compartiments environnementaux
Répartition entre les compartiments environnementaux	: Koc: 43 ml/g, log Koc: 1.63 Remarques: Hautement mobile dans les sols
Stabilité dans le sol	: Remarques: Très persistant dans le sol.

Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire	: Un risque environnemental ne peut pas être exclu en cas de manipulation ou d'élimination peu professionnelle. Nocif pour les organismes aquatiques. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
---------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus	: Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Envoyer à une entreprise autorisée de gestion des déchets.
Emballages contaminés	: Vider les restes du contenu. Éliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



AUTHORITY® 480 MUC HERBICIDE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06/12/2024
1.1	06/12/2024	50001706	Date de la première parution: 08/26/2022

No. UN : UN 3082
Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
(Sulfentrazone)

Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
Dangereux pour l'environnement : oui

IATA-DGR

UN/ID No. : UN 3082
Nom d'expédition : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.
(Sulfentrazone)
Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Miscellaneous
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 964
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 964
Dangereux pour l'environnement : oui

Code IMDG

No. UN : UN 3082
Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
(Sulfentrazone)
Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
EmS Code : F-A, S-F
Polluant marin : oui

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG

No. UN : UN 3082
Nom d'expédition : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
(Sulfentrazone)
Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
Code ERG : 171
Polluant marin : oui(Sulfentrazone)

Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



AUTHORITY® 480 MUC HERBICIDE

Version 1.1	Date de révision: 06/12/2024	Numéro de la FDS: 50001706	Date de dernière parution: 06/12/2024 Date de la première parution: 08/26/2022
----------------	---------------------------------	-------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Produits chimiques PBT au Canada : Ce produit contient les composants suivants qui sont inscrits sur la LIS et qui sont classés comme substances persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT) sous la LCPE: octamethylcyclotetrasiloxane

NPRI Composants : Nonylphenol, branched, ethoxylated

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI : Non en conformité avec les inventaires

TSCA : Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées sur l'inventaire TSCA.

AIIC : Non en conformité avec les inventaires

DSL : Ce produit contient les composants suivants qui ne sont répertoriés ni dans la LES ni dans la LIS canadiennes.

2',4'-DICHLORO-5'-(4-DIFLUOROMETHYL-4,5-DIHYDRO-3-METHYL-5-OXO-1H-1,2,4-TRIAZOL-1-YL)METHANESULFONANILIDE

ENCS : Non en conformité avec les inventaires

ISHL : Non en conformité avec les inventaires

KECI : Non en conformité avec les inventaires

PICCS : Non en conformité avec les inventaires

IECSC : Non en conformité avec les inventaires

NZIoC : Non en conformité avec les inventaires

TECI : Non en conformité avec les inventaires

Liste canadiennes

Aucune substance n'est assujettie à une déclaration de nouvelle activité importante.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet d'autres abréviations

CA ON OEL : Tableau de l'Ontario: Limites d'exposition professionnelle pris en vertu de la loi sur la santé et la sécurité au travail.

CA ON OEL / LMPT : Limite moyenne pondérée dans le temps (LMPT)

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



AUTHORITY® 480 MUC HERBICIDE

Version 1.1	Date de révision: 06/12/2024	Numéro de la FDS: 50001706	Date de dernière parution: 06/12/2024 Date de la première parution: 08/26/2022
----------------	---------------------------------	-------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------

corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN - Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérante; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG - Transport de marchandises dangereuses; TECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuse utilisées au travail

Clause de non-responsabilité

FMC Corporation estime que les informations et recommandations contenues dans le document présent (y compris les données et les déclarations) sont exactes à cette date. Vous pouvez contacter FMC Corporation pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible de FMC Corporation. Aucune garantie d'adéquation à un usage particulier, garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, n'est faite concernant les informations fournies dans le document présent. Les informations fournies ici se rapportent uniquement au produit spécifié et peuvent ne pas être applicables lorsque ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans tout processus. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adapté à un usage particulier et adapté aux conditions et aux méthodes d'utilisation de l'utilisateur. Étant donné que les conditions et les méthodes d'utilisation échappent au contrôle de FMC Corporation, FMC Corporation décline expressément toute responsabilité quant aux résultats obtenus ou découlant de toute utilisation des produits ou de la confiance accordée à ces informations.

CA / 3F

Préparé par:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



AUTHORITY® 480 MUC HERBICIDE

Version
1.1

Date de révision:
06/12/2024

Numéro de la FDS:
50001706

Date de dernière parution: 06/12/2024
Date de la première parution: 08/26/2022

FMC Corporation

FMC et le logo FMC sont des marques de commerce de FMC Corporation et/ou d'une société affiliée.

© 2021-2024 FMC Corporation. Tous les droits sont réservés.

Fin de la fiche technique signalétique